

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 8 Octobre 2014
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Nathalie Bessoud, Bruno Essertier, Denis Lacchio, Stéphane Béchu, Marie-Hélène Fontaine, Martine Durris, Marie-Laure Gambirasio

Absents : Olivier Pevet (excusé)

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 Septembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de cette réunion.

Délibération des résultats affectés au compte 1068

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour les résultats affectés de 2013 reportés au budget primitif 2014.
Accord du CM à l'unanimité.

Décision modificative pour le chapitre 67 et transfert du compte 1313 au compte 1321

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour un transfert de crédits au compte d'investissement de la subvention réserve parlementaire. Le Conseil Municipal approuve.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour un transfert de crédits au compte 67.
Le Conseil Municipal n'a pas assez d'éléments pour prendre une décision, elle sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération pour l'adhésion au service de cartographie en ligne (Sedi)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service de cartographie en ligne.

Le comité syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié

aux communes.

Ce service permet à la commune, sur son territoire, de :

Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI :
distribution publique d'électricité, gaz, éclairage public ;
Soumettre des demandes de dépannage sur les réseaux d'éclairage public dont elle a transféré la compétence au SEDI ;
Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
Personnaliser son SIG par l'intégration de données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, d'assainissement, pluvial, couches libres), ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournis dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre le SEDI et la commune formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire ;

Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;

La commune n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété.

La commune reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projets de travaux et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération) ;

S'engage le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Délibération pour la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention pour la numérisation des documents d'urbanisme (POS).

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite avoir plus de précisions sur certains points de cette convention.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Demande de subvention du Sou des écoles

Il est fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du Sou des écoles, association organisant des manifestations dans le but de récolter de l'argent pour les enfants des écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à main levée :
9 voix pour, 1 abstention

Le Maire propose le même montant que pour les autres associations, c'est-à-dire 200 €. Des élus proposent 300€.

Vote à main levée pour la somme à verser :

200 €	7 voix pour
300 €	3 voix pour

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200 € au Sou des écoles.

Nom de la salle de réunion communale

Aucune proposition reçue en mairie de la part des habitants de Chantesse. Après plusieurs propositions des conseillers, le nom retenu est « la salle Chantessa ».

Questions diverses

Téléthon

La première réunion de préparation du Téléthon a eu lieu en présence du Comité des fêtes et de l'Association Sportive de Chantesse.

La manifestation aura lieu le 6 décembre 2014.

Cérémonie du 11 novembre

Les enfants de l'école, encouragés par leur institutrice, ont répondu à notre sollicitation :

confection de bougeoirs souvenirs, poème, la Marseillaise chantée.

Madame Michèle Bonneton, députée, est invitée à cette commémoration.

SICTOM – Ordures ménagères

Quelques mollocks en plusieurs points ont été ouverts pour expérimentation en vue de la suppression de l'usage des cartes.

Séance close à 22 h 30